

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2018

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 6 juin 2018, à 18 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRÉ Frédéric, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MOULINOUX Laurent, MY André, POYET Marie-Claude

Excusée : POYET Marie-Claude (pouvoir à LAZZERINI Jean Marcel)

1. PRÉSENTATION DU PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN

Monsieur Jean-Baptiste BAUDU, responsable nouveaux projets de la Société RES est invité par Jean-Marcel LAZZERINI, maire, à prendre la parole pour présenter le projet d'extension du parc éolien.

Après avoir présenté la Société RES aux élus, Monsieur BAUDU rappelle l'historique du projet.

- Été 2017 : identification du site par RES. Lancement d'une étude de faisabilité du site.
- Octobre 2017 : première rencontre des élus à la mairie de Ferrières-sur-Sichon.
- Novembre 2017 : lancement des consultations pour avis (gestionnaires de servitudes, propriétaires fonciers) : retours favorables sur une implantation prévisionnelle.
- Janvier 2018 : consultation de bureaux indépendants spécialisés en Faune/Flore et Paysage pour les études du site.
- Janvier 2018 : prise de contact avec la CA Vichy Communauté. Confirmation d'une répartition équitable des retombées fiscales entre la CA et les communes. Envoi d'éléments pour discussion au prochain groupe de travail éolien.
- Février 2018 : sélection des bureaux d'études pour démarrage des expertises fin février.
- Février 2018 : point d'avancement du projet à la mairie.

Monsieur BAUDU explique que le projet prévoit d'installer 3 éoliennes dans le prolongement du parc existant. Il expose les avantages de la zone :

- Extension d'un parc éolien existant : densification de l'implantation d'éoliennes afin d'éviter le mitage dans le paysage
- Eloignement minimum de 750m des habitations
- Un secteur boisé et très vallonné : peu de visibilité sur le parc éolien depuis les lieux de vie proches
- Plantations de résineux : peu d'enjeux sur la biodiversité pressentis, à confirmer par les inventaires.

Plusieurs photomontages sont présentés aux élus.

La présentation s'achève par le calendrier des prochaines étapes du projet :

- A compter de juin 2018 (pour 15 mois) : Expertise de terrain (faune, flore, paysage, acoustique, etc) ; Conception du projet

- A compter de mai 2019 (pour 3 mois) : Montage du dossier de demande d'autorisation
- A compter de septembre 2019 (pour 12 mois) : Instruction du dossier

Financement / construction / exploitation : (en cas de non recours sur les autorisations obtenues)

- 2021 : financement du projet / pré construction
- 2022 : construction du parc
- Mi 2022 : mise en service du parc
- 2022-2050 : exploitation du parc

Les retombées fiscales : 1 éolienne de 3MW entraîne des retombées de 20 000 € par an pour le bloc communal (commune + EPCI)

Au terme de l'exposé de Monsieur BAUDU, le maire invite les élus à s'exprimer. Après un échange entre les élus et Monsieur BAUDU, le maire le remercie pour sa présentation du projet.

2. PRÉSENTATION ET VALIDATION PLUI COMMUNE DE FERRIERES

Le maire explique au conseil municipal que la période de réflexion, dans le cadre de l'élaboration du PLUI sur les zones urbanisées autour du bourg et dans les hameaux, touche désormais à sa fin. Il indique qu'il convient désormais de finaliser les propositions de la commune. Il demande à André MY de bien vouloir présenter le travail cartographique qu'il a réalisé à la suite des trois réunions organisées avec les élus. A la suite de cette présentation, le maire propose aux élus de s'exprimer sur ce dossier. Après un échange, il est décidé de valider les différents zonages étudiés. Les élus chargent le maire de transmettre ces propositions à Vichy Communauté.

3. ADMISSION EN NON VALEUR

Il est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci- après :

Pour l'année 2014

Titre n° 710559500031 pour un montant de 31,85 €

Pour l'année 2015

Titre n° 42 pour un montant de 47,80 €

Pour l'année 2016

Titre n° 71055929031 pour un montant de 21,00 €

Pour ces titres, le comptable invoque des combinaisons infructueuses d'actes et/ou clôture insuffisance actif sur RJ/LJ. Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable s'élève ainsi à 100,65 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus
- autorise le mandatement de ces sommes à l'article 6541 du budget communal.

4. CONTRAT AIDÉ

Le maire informe le conseil municipal du recrutement d'un agent pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il précise que Pôle Emploi a proposé à la commune la candidature de Monsieur PRITZY Matthieu. Le contrat a pris effet le 1^{er} juin 2018 pour une durée de 12 mois à raison de 26 heures hebdomadaire. Le maire signale que le contrat sera pris en charge à hauteur de 40% par l'Etat.

5. AFFAIRES DIVERSES

- FÊTE DE LA MUSIQUE

Le maire expose au conseil municipal qu'une animation sera proposée aux habitants de la commune le jour de la fête de la musique, le 21 juin, par les jeunes de l'entraide et leurs éducateurs. Cette animation se tiendra dans la cour de la résidence.

- VENTE DE TERRAIN PUYRAVEL

Le maire propose au conseil municipal de régulariser par une vente de biens de section la situation de la propriété BARRAUD Louis située au lieu dit PUYRAVEL. Le conseil municipal émet un accord de principe pour cette vente sous réserve que le demandeur accepte de prendre à sa charge l'ensemble des frais induits par cette régularisation.

- RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 3 juillet 2018 à 19h.

La séance est levée à 21h

Compte rendu vu par le Maire

Secrétaire de séance François FRADIN